

Carnet de voyage

Projet collectif de VAE à destination des professionnels de la formation

Ce projet s'est inscrit d'emblée comme une invitation au voyage dans un bus. L'occasion de réaliser un carnet de voyage, écrit au fil des mois et diffusé sur le site de Via compétences.

Ce carnet porte la parole notamment des candidats au sujet des motifs d'engagement, l'enjeu d'obtenir une certification, les recommandations pour de futurs candidats ou encore l'importance de l'accompagnement, la raison d'abandonner un parcours. Il fait part aussi régulièrement de réflexions sur le projet ou la VAE collective.



Rejoignez le projet collectif de VAE proposé par les partenaires régionaux dans le cadre du Plan d'Investissement dans les Compétences signé entre l'État et Pôle Emploi.

Un projet financé par la DREETS et porté par Via Compétences



INVESTIR
DANS VOS
COMPÉTENCES

Table des matières

| | |
|--|----|
| Juin 2022 | 3 |
| Les « raisons » de s'engager en VAE ne manquent pas ! | 3 |
| La clé de la réussite | 4 |
| La première étape est un succès ! | 4 |
| Le cursus de V.A.E, par Docteur Théorie | 4 |
| Juillet 2022 | 4 |
| Point d'étape à mi-2022 | 4 |
| « Ça s'est plutôt bien passé avec mon référent » | 5 |
| Août 2022 | 7 |
| Le parcours collectif serait-il l'opportunité d'éprouver la VAE et la considérer autrement ? | 7 |
| "Ce projet est le plus gros projet auquel j'ai participé" | 7 |
| Septembre 2022 | 8 |
| La VAE collective mise à l'honneur | 8 |
| Octobre 2022 | 9 |
| Poursuivre son parcours en VAE malgré tout ? | 9 |
| Novembre 2022 | 10 |
| Le point de vue des référents de parcours | 10 |
| Décembre 2022 | 11 |
| Elle accueille les candidats en VAE à bras ouverts ! | 11 |
| Janvier 2023 | 12 |
| L'enjeu de la certification dans le monde de la formation | 12 |
| Février 2023 | 13 |
| Bientôt devant le jury | 13 |
| « Après 3h devant le jury, j'étais vidée, épuisée ! » | 13 |
| Mars 2023 | 14 |
| La VAE, outil de transition professionnelle | 14 |
| La VAE, bénéfique à plus d'un titre | 15 |
| Avril 2023 | 16 |
| La VAE, vue par les employeurs. | 16 |
| « La VAE, ça fait du bien ! » | 17 |
| Mai 2023 | 17 |
| Les trésors cachés de la VAE | 17 |
| Juin 2023 | 18 |
| Avant de s'engager dans un parcours VAE | 18 |
| Décisions et réflexions du comité de pilotage | 19 |
| « Après une validation partielle, ça vaut le coup de continuer » | 20 |
| Juillet 2023 | 20 |
| Un projet collectif VAE qui se présente comme une opportunité | 20 |

Les « raisons » de s'engager en VAE ne manquent pas !

Madame MOREL PELLETIER a créé C'TOP Formation il y a quatre ans. Elle a décidé d'obtenir un master Conseil et Intervention en Développement des Compétences par la VAE à travers ce parcours collectif, qui s'est présenté pour elle à point nommé.

« J'ai quitté le monde du commerce et de la négociation il y a 10 ans, pour m'investir dans le monde de la formation » explique-t-elle. « Quand j'ai reçu les premières infos, j'étais en train de réfléchir à valider quelque chose de spécifique à la formation ! J'ai saisi l'occasion ! ». Elle explique plus en détail sa décision : « **Notre profession (de formateur) a besoin d'être professionnalisée, de monter en compétences.** J'incite les salariés et les intervenants dans mon organisme de formation à monter en compétences et à obtenir une certification, par la formation ou la VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) ».

La certification garantissant « un minimum de qualité » dit-elle « **il devient indispensable que les formateurs détiennent une double certification : une certification en formation garantissant la qualité des interventions (ex : titre professionnel Formateur Professionnel d'Adultes) et une certification métier assortie d'une expérience professionnelle garantissant la maîtrise du contenu** ». « Trop de formateurs ont l'une ou l'autre certification alors qu'il faut les deux ! » insiste t-elle, poursuivant « Ce n'est pas parce qu'on est bon en ingénierie pédagogique ou en animation qu'on peut intervenir sur tout et n'importe quoi ». En illustration de ses propos, l'exemple d'une collaboratrice, formatrice en bureautique, qui a été assistante de direction pendant 10 ans à la suite d'un BTS puis a obtenu une licence SHS mention Animation et Gestion de la Formation Adultes avant d'être embauchée dans l'entreprise.

De plus, obtenir une certification professionnelle en formation devient un **moyen de préserver son activité de prestataire de formation**. En effet, « les exigences de Qualiopi (certification des prestataires de formation nécessaire pour mobiliser des fonds publics) ne peuvent que croître » prédit-elle car « Qualiopi ne va pas assez loin pour le moment, il se fonde surtout sur le déclaratif, les promesses. Le 2ème passage pourrait faire très mal à certains (prestataires de formation) » annonce-t-elle.

Cet engagement est aussi l'occasion pour elle « de **tester le terrain**, avant de proposer cette solution à une collaboratrice » car, bien qu'elle connaisse ce dispositif, elle ne l'a pas encore éprouvé. En effet, « on réoriente vers la VAE assez facilement en invitant les personnes à rencontrer un conseiller en évolution professionnelle ».

Enfin, elle appréhende **la VAE comme un élément d'un parcours de formation**, confiant « qu'entre ce qui est attendu (cf. référentiel de certification du master Conseil et Intervention en Développement des Compétences) et ce je fais au quotidien, ça matche. Enfin je crois. Si je ne suis pas au niveau, je comblerai ce qui me manque. Cette VAE représente un challenge pour moi, même si je détiens déjà un master en management de projets ».

Pour l'heure, elle attend avec impatience l'avis de faisabilité déposé il y a quelques mois. « J'étais très contente au démarrage car le parcours s'annonçait rapide mais depuis c'est le flou », ce qui ne l'empêche pas de confirmer qu'**elle est toujours partante**.

La clé de la réussite

En quelques images plutôt qu'en long discours, Francesca CIARDULLO nous confie la clé de la réussite pour obtenir une certification par la VAE. Un billet d'humeur original et sympathique. MERCI ! Retrouver [le blog](#).

La première étape est un succès !

Embarquée dans le parcours collectif VAE depuis quelques mois, je viens de recevoir mon avis de recevabilité, il est maintenant temps de partir pour l'étape suivante, la guidance afin de préparer la certification du Titre professionnel de Formateur Professionnel d'Adultes en VAE.

J'ai conscience de l'implication et du travail que cela va nécessiter et bien sûr des appréhensions mais je suis rassurée par le fait qu'il s'agisse d'un parcours collectif. En plus de l'accompagnement prévu dans le parcours, **appartenir à un groupe qui prépare en VAE la même certification apporte la possibilité d'échanger et de s'entraider**. Par ailleurs, j'ai conscience de bénéficier de bonnes conditions professionnelles, mon employeur étant également impliqué, **mon planning sera aménagé** en laissant la place qu'il faut à la VAE. Nous sommes plusieurs salariés de l'Institut de Formation Rhône-Alpes à réaliser ce parcours. **Notre manager nous a proposé du temps pour travailler ensemble**, elle nous a également demandé quels étaient nos besoins pour nous accompagner au mieux dans cette démarche (outils, accompagnement ressource en interne). Ce double **environnement facilitateur me permet de commencer cette nouvelle étape de guidance plutôt sereinement**. Valérie P

Le cursus de V.A.E, par Docteur Théorie

Un diplôme c'est la gommette que l'on reçoit quand on a bien appris et répéter sa leçon. Des gommettes universitaires j'en ai déjà eu avant de commencer à pratiquer un métier.

À la vue de la réforme des organismes de formation, j'ai besoin d'une nouvelle gommette : celle qui dit que je suis formatrice pour adulte. Du coup, **là c'est le chemin à l'envers, je théorise ma pratique !** Je me dois d'analyser, comprendre et communiquer sur la façon de je sais transmettre et vérifier cette transmission dans mon domaine d'expertise : les compétences psycho-sociales. **Peu à peu, je me rends compte** de ce que je sais faire, de comment je le fais et je savoure cette conscientisation de mon expertise. J'en découvre aussi les limites et donc le champ de progression que je vais pouvoir cultiver comme l'utilisation de nouveaux outils (les réseaux sociaux, le zoom, les applications tel...) Ce temps que je consacre à me regarder travailler et autopsier mes pratiques a un effet secondaire incongru : **je me sens plus légitime**. Alors, je le dis : « je suis en V.A.E ! ». Et dans le regard de celui qui me fait face, je vois une lueur qui dit : « V.A.E, c'est bien qu'elle connaît bien le métier alors ! » Un diplôme valide des connaissances, la V.A.E valide des compétences effectives ! Titre proposé par la rédactrice du billet d'humeur, Delphine MOYAT-CEJUST

Juillet 2022

Point d'étape à mi-2022

Les premières cohortes Guidance se sont mises en place, l'embarquement de nouveaux candidats va bientôt être bouclé. Il est temps de faire un point d'étape sur ce parcours collectif VAE, pas tout à fait comme les autres.

À fin juin 2022, **près de 50 candidats se sont embarqués** dans ce parcours collectif VAE, dont la majorité (53%) sont salariés de prestataires de formation et 22% indépendants. Parmi eux, 19 ont quitté le

bus dès l'étape embarquement, faute de temps disponible ou suite avis de recevabilité défavorable tandis que 20 autres viennent de s'engager dans l'ultime étape dite de Guidance suite à un avis de recevabilité favorable. Ils se présenteront devant un jury courant premier semestre 2023 et obtiendront soit une VAE totale, soit une VAE partielle si la correspondance entre les activités qu'ils ont menées et le référentiel de la certification visée apparaissait insuffisant du point de vue du jury.

Les **trois certifications le plus souvent demandées** parmi les proposées, sont le titre Professionnel de Formateur Professionnel d'Adultes, puis la licence de Formation d'adultes et enfin le Master en Développement des compétences. Le choix initial a pu évoluer au fil des échanges avec le référent parcours, confirmant l'intérêt de cette phase préliminaire à la recevabilité, perçue comme déterminante dans le succès de la démarche.

La **charge administrative** du projet apparaît pour Via Compétences plus conséquente que prévue. En effet, chacune des étapes Embarquement et Guidance pour chacun des candidats donne lieu à devis, convention parfois tripartite et certificat de réalisation. De plus, les documents varient selon le statut du candidat, la certification visée ainsi que, parfois, le référent de parcours dédié. La liste des certifications a été actualisée à plusieurs reprises, notamment quand une certification devenait inactive au RNCP, c'est-à-dire en attente de renouvellement par France Compétences. Dorénavant, les candidats ont le choix parmi 7 certifications : 3 titres professionnels, de niveau bac à bac +2, 2 certifications de niveau bac +3 et 2 masters.

À la suite des entretiens menés avec les candidats au printemps 2022, l'accompagnement par les référents de parcours lors de la phase embarquement se réalise dorénavant en individuel plutôt qu'en collectif, ce qui permet d'accélérer la demande de recevabilité.

Malgré une **communication parfois intensive sur le projet**, enrichie depuis peu d'un podcast, le nombre de personnes engagées est plus faible que prévu et le taux d'abandon à l'étape embarquement plus élevé. Ce constat pose la question de la mobilisation de candidats multi statuts dans une VAE collective, organisée en inter plutôt qu'en intra, c'est-à-dire s'adressant à des salariés de plusieurs entreprises et non une seule.

Un carnet de voyage est mis en place. Il donne l'occasion aux diverses parties prenantes de prendre la parole, livrer leur point de vue et aussi se tenir au courant du déroulement du projet au fil du temps.

Mené dans le cadre du Plan d'Investissement dans les Compétences, **ce projet est une expérimentation qui permettra d'apprécier l'impact de cette expérience VAE en collectif sur les organisations et les pratiques des professionnels de la formation d'une part et sur les organisations et les pratiques des certificateurs d'autre part**. En effet, ces derniers se sont mis d'accord pour adopter une démarche commune autant que possible, nécessitant parfois de réviser leurs pratiques habituelles. Cette analyse d'impact sera réalisée à partir d'entretiens individuels avec les employeurs, les candidats ou les référents parcours puis à partir de focus groupes. Entamée au printemps 2022, elle se poursuivra jusqu'à la fin de l'expérimentation, prévue été 2023.

« Ça s'est plutôt bien passé avec mon référent »

Une enquête menée auprès des candidats au printemps dernier permet d'apprécier leur satisfaction concernant l'accompagnement des référents parcours lors de la phase embarquement.

Les référents de parcours peuvent être considérés comme la **cheville ouvrière de l'expérimentation**, dans la mesure où ils accompagnent les candidats tout au long de leur parcours VAE. Leur rôle lors de l'étape embarquement, consiste non seulement à accompagner les candidats jusqu'à la recevabilité mais

aussi à jouer un rôle d'interface entre le candidat et le certificateur et à rendre compte de l'avancée des parcours dans le cadre de l'expérimentation.

Plus précisément, il aide le candidat à :

- Choisir une certification parmi celles proposées, voire, si aucune n'était envisageable, à identifier d'autres certifications existantes au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)
- Formaliser la demande de faisabilité auprès du certificateur puis la demande de recevabilité, leur permettant d'entamer le livret 2 qui sera évalué par le jury.
- Enfin, faciliter si besoin le montage du dossier de demande de financement, qui varie selon les statuts du candidat (salarié, demandeur emploi ou indépendant).

Les commentaires des candidats sur l'accompagnement portent sur trois éléments :

- Les **échanges avec le référent de parcours sont éclairants et stimulants** pour la plupart des candidats. Pour exemple, une candidate confie « XX m'a mise en confiance, elle est géniale ! J'ai choisi au final une licence au lieu d'un master comme elle m'y invitait faute de temps disponible, alors que j'envisageais un titre professionnel ! ». Dans un cas inverse, la candidate a décidé de viser une licence au lieu d'un master suite aux « doutes » émis par sa référente. De même, un autre candidat a visé in fine un titre professionnel plutôt qu'une licence.
- L'**expertise des référents** est saluée à plusieurs reprises. « (Il) est allé plus loin que d'habitude en précisant les items du référentiel essentiels par rapport aux autres, précise un candidat, ajoutant que son référent l'avait rassuré sur son utilisation des outils numériques (en formation), dont il doutait. Un autre candidat confie que son référent l'a aidé à réfléchir sur ses compétences, à relativiser la faiblesse de certaines, et à identifier « ce qu'il fallait combler ». Dans la même logique, un candidat explique que son référent l'a aidé à comprendre les questions et à rédiger les réponses, qu'il a joué son rôle d'interface et lui a permis de découvrir le process VAE ; ou encore, « les deux entretiens avec la référente ont été éclairants. Elle m'a aidé à comprendre, à traduire par exemple le vocabulaire utilisé dans les fiches d'auto-positionnement, un vocabulaire spécifique. Son accompagnement a été utile, précieux, pour ensuite choisir en comprenant les enjeux des diplômes » ; ou encore, « le référent m'a apporté des conseils utiles, comme ne pas trop développer, ou donner des exemples concrets pour répondre au référentiel »
- La **posture des référents** a été commentée par plusieurs candidats. L'un relève la réactivité et la disponibilité de sa référente avec laquelle il a pu échanger à plusieurs reprises ; l'autre candidat a été sensible à « l'attitude posée qui a été rassurante. L'échange qui a été très éclairant » ; un troisième salue l'appui du référent et son efficacité, « il a répondu à mes attentes, éclairé certains points, tenu les rendez-vous et m'a aidé à « passer à l'acte » c'est-à-dire à compléter la demande de faisabilité ». D'autres candidats précisent que « Le référent a su s'adapter à moi qui peux partir dans tous les sens, à s'adapter à mon rythme. Il était disponible, rassurant, efficace » ; « Mon référent de parcours a été réactif et disponible dès que j'avais une question, un doute, pour compléter le dossier recevabilité »
- Très rarement les candidats ont manifesté de l'insatisfaction, attribuant parfois aux référents le retard de décision des certificateurs, « qui peut être dû à des pièces manquantes » expliquent ces derniers.

Aux dires des candidats, les référents parcours ont été à la hauteur des attentes lors de la phase d'embarquement. Avec l'aide de Via compétences, ils ont su mettre en place une démarche commune, quitte à bousculer leurs pratiques habituelles. Reste à leur donner prochainement la parole !

Le parcours collectif serait-il l'opportunité d'éprouver la VAE et la considérer autrement ?

Lors d'un échange avec Via Compétences au printemps dernier, huit employeurs ont fait part de leur point de vue sur le parcours collectif en VAE.

L'analyse de ces entretiens invite à se questionner sur l'**aspect élitiste de la VAE**. En effet, à entendre les employeurs, **le dispositif n'est pas fait pour tout le monde**. Si son intention est généreuse, à savoir valoriser l'expérience, la VAE apparaît plus difficile à mobiliser que la formation pour les personnes peu familières avec l'écrit et avec la posture autoréflexive exigée. D'après eux, la démarche VAE est compliquée, difficile et demande du courage et de la détermination. Sans compter qu'elle présente le risque d'aboutir à une VAE partielle plutôt que totale. Malgré cette perception, ils ont accepté et incité leurs collaborateurs à entamer un parcours en VAE.

La plupart d'entre eux disent avoir saisi la proposition de VAE collective comme une opportunité car elle **facilite le financement par l'OPCO**, ce qui laisse supposer qu'obtenir les financements de celui-ci ne leur paraît pas si facile que ça. Le dispositif connu par la plupart d'entre eux, voire déjà expérimenté par certains, se présente pour eux comme un **outil RH** dans la mesure où elle permet de certifier les compétences dont font preuve leurs collaborateurs, répondant ainsi aux exigences / responsabilités de l'employeur de développer les compétences des salariés (cf. bilan entretiens professionnels). Par là-même, la VAE permet de **reconnaître le collaborateur** dans sa fonction, incidemment de le fidéliser, et aussi de **sécuriser son parcours professionnel**, c'est-à-dire faciliter sa mobilité sur le marché de l'emploi.

Autre aspect séduisant pour les employeurs : le **caractère collectif du projet**, combinant accompagnement par un professionnel et soutien par des pairs. Ce cadre est considéré comme un appui / encouragement vers la certification, mais aussi comme une bonne occasion d'échanger sur le métier de formateur et de découvrir d'autres façons de l'exercer.

Tant que la phase Guidance n'est pas entamée, **la question de l'allègement de la charge de travail** n'est pas prise en considération. La plupart disent laisser le salarié s'organiser en toute autonomie, certains assument de donner priorité à l'activité plutôt qu'à l'allègement de la charge de travail. Dans tous les cas, la VAE présente un fort intérêt pour les employeurs par rapport à la formation car elle **évite une absence prolongée du poste**. Par ailleurs, alléger la charge de travail nécessite de planifier les activités expliquent-ils, et donc, de disposer d'informations plus concrètes au sujet des échéances. A noter qu'aucun d'entre eux n'évoque le congé VAE de 24 heures, que leur collaborateur peut demander.

Pour le moment, l'opportunité d'éprouver et donc de mieux connaître ce dispositif en l'expérimentant directement n'est pas évoquée par les employeurs sauf par un d'entre eux. Mais sa salariée a abandonné faute de pouvoir viser une des certifications éligibles dans ce projet.

"Ce projet est le plus gros projet auquel j'ai participé"

Eva D., assistante formation chez Via Compétences, a suivi le projet collectif VAE dès le début, « le plus gros projet auquel j'ai participé » précise-t-elle. Elle nous fait part de ses réflexions.

Tout était bien parti, le projet était généreux et ambitieux : « c'est génial de faire une VAE en simultané avec d'autres candidats, d'inviter des gens à s'engager ensemble ou encore de fédérer les membres du COPIL, ou ceux du groupe des experts ». Il a cependant rencontré des aléas, qu'Eva perçoit comme des

« sables mouvants » qui ont nécessité une « gymnastique mentale » incessante. Cela concerne notamment :

- **Les certifications, dont la liste a évolué au gré de leur cycle de vie** sur le RNCP et des aléas de leur renouvellement. Il s'agit d'un aspect insuffisamment anticipé de son point de vue et dépendant de la mobilisation ou pas des certificateurs de la région. « J'ai eu du mal parfois à distinguer des certifications aux intitulés semblables. »
- **La gestion administrative, extrêmement lourde** qui sûrement aurait été simplifiée si l'ensemble des outils, supports pour la gestion avaient pu être travaillés avant de démarrer ou si la plateforme des certificateurs avait pu contribuer au projet comme c'était initialement prévu.
- Elle a été déçue par **le peu de candidats au regard du nombre de personnes intéressées** voire enthousiastes lors des nombreuses réunions d'information. « Toute cette énergie dépensée en vain, c'est démotivant sur le moment ! En même temps, je me dis que des personnes s'engageront peut-être ultérieurement en VAE. » D'un point de vue plus général, elle se demande si 100 candidats engagés dans ce projet VAE était un objectif réellement atteignable.

Néanmoins, elle a pu constater à diverses reprises « qu'il y avait **beaucoup d'implication et de travail de la part des partenaires**, comme de l'équipe Via Compétences ». De son point de vue, l'étape Embarquement a nécessité plus de discussions que l'étape Guidance. Elle a constaté aussi que « le temps d'intégration dans une cohorte lors de l'embarquement a parfois été très long, ce qui était pile l'inverse de ce qui était visé ! Le COVID n'a pas facilité les choses non plus ! ».

Une expérience pas toujours facile à vivre mais qui lui a appris beaucoup de choses tant sur le dispositif de la VAE que sur la gestion de projet. Elle cite « préciser des objectifs réalistes et réalisables, prendre le temps de vérifier si les outils sont adaptés à la complexité du projet. » Les résultats ne sont pas forcément en lien avec l'énergie déployée et les actions ne correspondent pas forcément aux intentions. Et pourtant, des professionnels ont embarqué et seront d'excellents ambassadeurs pour affirmer que c'est possible !!! Cela vaut la peine d'avoir persévéré !

Septembre 2022

La VAE collective mise à l'honneur

Au cours de la semaine de la VAE organisée du 19 au 24 septembre, plus de 50 manifestations ont eu lieu. Elles s'adressaient soit au grand public, soit aux professionnels sous forme de webinars ou d'ateliers de réflexion lors de l'évènement d'ouverture du 19 septembre.

Au cours de ces rencontres entre professionnels, **c'est le sujet de la VAE collective qui a été le plus fréquemment abordé** (4/6 ateliers proposés le 19 septembre lors de l'évènement d'ouverture et 2/4 des webinars proposés tout au long de la semaine).

Il apparaît que la VAE collective permet de **mieux accompagner certains publics dits spécifiques** vers la certification, tels des détenus, des primo-arrivants ou encore des jeunes. En effet, elle permet d'ajuster le dispositif VAE aux besoins de ces publics, en leur proposant un accompagnement renforcé, un accès facilité à certaines formations voire une expérience complémentaire via le dispositif de période de période de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP). D'autres expérimentations en collectif s'adressent à des **professionnels de certains secteurs**, par exemple ceux de l'insertion ou encore de la formation tel le projet collectif de VAE pour les acteurs de la formation. Dans ce cas, la formule présente un double intérêt, d'une part pour les salariés (évolution professionnelle, reconnaissance d'un niveau de qualification, renforcement de la motivation) et d'autre part pour les employeurs (enjeux de positionnement sur le marché, compétitivité de l'offre de service, responsabilité de l'employabilité de leurs salariés). Cette **approche « gagnant / gagnant »** va faire l'objet d'une véritable campagne de

communication auprès des employeurs cet automne. Non seulement [5 vidéos sont mises à disposition](#) des employeurs et des partenaires sociaux mais un cycle de rencontres nommées « cafés compétences » sera organisé dans toute la région par le MEDEF, sous l'impulsion de la DREETS.

En illustration et appui des propos et incitations diverses, les témoignages de candidats et d'employeurs à découvrir :

- Vidéo "[La VAE...Et après ?](#) "
- Vidéo "[Quand VAE et formation se complètent](#) "
- Webinar « [La VAE, un outil RH à part entière](#) »

Octobre 2022

Poursuivre son parcours en VAE malgré tout ?

Le parcours en VAE ne présente désormais plus d'intérêt pour P. SOULELIAC, qui vient de retrouver un emploi. Au lieu « d'abandon » ne faudrait-il pas plutôt parler de « sortie **positive** » car la décision est mûrement réfléchie.

Certains candidats ont décidé de se retirer du projet collectif de VAE, notamment lors de l'étape embarquement. Ils expliquent, selon les cas que ce n'était finalement « pas le bon moment » pour eux, qu'ils ne disposaient pas de **temps**, considérant leur **charge de travail ou familiale**, accaparé par exemple par leur projet de création d'entreprise. D'autres ont choisi de viser **une autre certification** hors périmètre du projet, ou ont choisi l'**alternative de la formation**. Enfin, quelques-uns ont interrompu leur parcours après avoir reçu un **avis de faisabilité ou de recevabilité défavorable**. Parmi eux, P. SOULELIAC, qui a décidé récemment « d'abandonner » son parcours en VAE alors que l'étape Guidance était entamée.

Il explique : « demandeur d'emploi depuis janvier 2021, suite à un licenciement pénible et après 14 ans d'activité comme formateur, j'ai décidé à 55 ans, d'obtenir une certification afin de retrouver un emploi, que je prévoyais dans le monde de la formation ». Suite échanges avec sa conseillère Pôle Emploi, il décide de **mener de front deux parcours** (« sans travail, j'avais le temps » dit-il), d'autant que le financement était possible : l'un en **formation** auprès de l'organisme Openclassroom visant un Diplôme ingénieur responsable pédagogique de niveau 5, l'autre en **VAE** dans le cadre de ce projet collectif en VAE visant un titre professionnel de Formateur d'adultes de niveau 5. « Je connaissais ce dispositif car j'avais obtenu mon bac Pro en logistique par la VAE » précise-t-il.

La formation se déroule sans difficultés mais avec intensité, « elle m'a pris en réalité plus de temps qu'annoncé ». « J'ai bénéficié du suivi à distance d'un mentor » poursuit-il, « à raison d'un rendez-vous en visio-conférence chaque semaine pendant une demi-heure à une heure. Au cours de ces 8 mois, j'ai présenté 8 projets, évalués par des personnes différentes à chaque fois puis j'ai été évalué au final par un groupe de 4 personnes fin mai 2022. J'ai obtenu officiellement le diplôme en juillet, deux mois d'attente qui m'ont paru longs même si mon mentor me rassurait régulièrement ».

À l'issue de ce parcours en formation, il bénéficie de l'appui d'un coach emploi pendant un mois, au cours de 8 échanges en visio. C'est à ce moment qu'il réalise détenir des compétences non seulement en pédagogie mais aussi en logistique, où il a travaillé pendant 22 ans. Sa recherche intensive d'emploi (29 candidatures, quatre pistes d'emploi) aboutit- sur une **embauche** comme contractuel à la Métropole de Lyon « où travaillent 9500 personnes dont 4500 agents techniques œuvrant dans plus de 250 métiers », précise-t-il. « Depuis cet été, je suis chef magasinier de la plateforme logistique et encadre 12 agents. En charge de la gestion des EPI (Equipement de Protection Individuelle), je m'initie aux marchés publics, à

l'encadrement et la gestion dans un nouvel univers car je travaillais dans le privé auparavant. L'arrivée d'un nouveau logiciel va me donner l'occasion d'établir des nouvelles procédures de travail et d'améliorer l'utilisation de cet outil informatique ». Sitôt embauché, il décide de préparer le concours qu'il tentera début 2023 pour devenir titulaire de la fonction publique. « Je suis sous une bonne étoile, j'ai rencontré de bonnes personnes ! » conclue-t-il.

Dans ces conditions, le parcours en VAE ne présente plus d'intérêt pour lui. « Il a été trop long à se mettre en place » confie-t-il même s'il comprend pourquoi, « c'était éprouvant d'attendre la recevabilité pendant deux mois ». Néanmoins, il reste **convaincu de l'intérêt de ce dispositif**, prêt à en témoigner si nécessaire.

Novembre 2022

Le point de vue des référents de parcours

Delphine J., chargée de mission VAE chez Via Compétences vient d'intégrer le projet collectif VAE. À cette occasion, elle a échangé avec chacun des référents parcours et fait part de ses observations.

« Ces échanges m'ont permis de constater que certains référents étaient impliqués dans le projet depuis le début, d'autres non. Ces derniers « ont pris le train en route » en quelque sorte, sans avoir pu bénéficier des divers échanges entre référents, organisés par Via Compétences, bien qu'un temps d'accueil personnalisé ait pu être organisé. Au début, on était en plein COVID, un **contexte perturbant**. Autre élément de contexte dans le secteur de la formation, la certification Qualiopi, qui accaparait nombre de formateurs ». De fait, la mise en place a demandé plus de temps que prévu. 50 personnes sur 244 personnes informées se sont portées candidates, soit 20% seulement.

Les personnes s'embarquent en visant une des certifications proposées. Les référents parcours ne savaient visiblement pas tous **comment cette liste des certifications** avait été constituée : en réponse aux attentes des employeurs ou suite à une cartographie des certifications disponibles en Auvergne-Rhône-Alpes ? Elle ne convenait pas par exemple aux candidats expérimentés en FLE (Formateur Langue Etrangère). Par ailleurs, cette liste a évolué au gré de **la vie des certifications sur le RNCP**. En effet, certaines sont devenues inactives, nécessitant d'en identifier d'autres. Dans ce type de projet collectif, il faut donc composer avec le cycle de vie des certifications.

D'après eux, **le temps** est devenu une problématique du projet, du fait notamment d'une lourdeur administrative, d'un process qui a pu manquer de fluidité de leur point de vue (ex : cinq documents, devis ou convention au total par candidat doivent être personnalisés selon le statut de ces derniers, la certification choisie, le certificateur associé et le référent retenu puis signés par les diverses parties prenantes, prestataire et candidat ainsi qu'employeur pour les salariés). Par ailleurs les réponses des certificateurs concernant la faisabilité puis la recevabilité ont pu se faire attendre. Enfin, **la disponibilité** de certains candidats, notamment ceux en emploi, n'est pas évidente, nécessitant une planification des rendez-vous collectifs fort en amont, ce qui n'est pas toujours aisé à mettre en place notent certains référents. De plus, les interlocuteurs ont pu changer, nécessitant un temps de prise de fonction.

Les référents parcours semblent apprécier **l'appui de Via compétences**, organisé tantôt en individuel, tantôt en collectif outre des échanges de mails. Les rencontres organisées régulièrement par Via Compétences leur ont donné l'occasion non seulement de recueillir diverses informations mais aussi d'échanger sur leurs pratiques, de confronter leur process, de convenir des termes à employer et des outils à utiliser auprès des candidats. Il est apparu par exemple que certains se conformaient strictement

au cahier des charges tandis que d'autres mettaient en place un accompagnement plus individualisé si nécessaire.

Dans ce cadre, **les outils** mis à disposition leur ont paru intéressants, notamment l'outil d'auto-positionnement jugé très efficace. En revanche, la plateforme Mookie « n'a pas été tant utilisée que ça » concèdent-ils, admettant qu'ils n'ont pas pris le temps de se l'approprier.

Le taux d'abandon lors de l'étape embarquement n'a pas étonné les référents parcours. Pour eux, il s'agit d'une étape de questionnement, où les personnes « pèsent le pour et le contre » d'obtenir une certification. Elles demandent leur recevabilité quand toutes les conditions et la probabilité d'obtenir une validation sont réunies.

À ce stade, on peut noter qu'aucun besoin de formation complémentaire à la VAE n'est saillant. Cependant, on peut s'étonner que cet aspect n'ait pas été considéré lors de la conception du projet, alors qu'il est intégré dans bon nombre de projets collectifs de VAE. Dernière remarque « Tout comme l'accompagnement des candidats avant la recevabilité apparaît nécessaire, l'accompagnement des référents parcours semble lui aussi important dans ce type de projet collectif car il soutient une démarche menée en commun ».

Décembre 2022

Elle accueille les candidats en VAE à bras ouverts !

Au détour d'un point d'étape avec Via Compétences, Nathalie M., référente de parcours AFPA auprès de 4 candidats, explique comment elle s'adapte au rythme et besoins des personnes qu'elle accueille mais aussi comment elle considère une candidature à la recevabilité.

Pour Nathalie, s'adapter au rythme de la personne conditionne la **réussite**. Par exemple, « je propose des rendez-vous entre 17 et 19h quand les activités des personnes ne leur permettent pas de se rendre disponibles avant. Je comprends aussi qu'un RV soit reporté au dernier moment, on ne maîtrise pas toujours son agenda professionnel comme on le souhaiterait ! ».

L'accompagnement se réalise à travers des visio-conférences qui durent « 1 à 2h selon les cas. On rentre dans le détail de leurs écrits. Certains candidats rencontrent des difficultés à construire un plan, insistent trop sur certains aspects et pas assez sur d'autres, ou ne rédigent pas de façon suffisamment synthétique. Certains me contactent par mail entre deux RV programmés car ils ont besoin d'être **rassurés**, de vérifier s'ils avancent dans le **bon sens** ». Ces échanges nécessitent que Nathalie M. lise attentivement les documents remis. « La lecture voire la correction des textes n'est pas un problème pour moi car j'ai bien en tête le REAC (Référentiels Emploi Activités Compétences) des certifications et je connais bien les attentes du jury, que j'organise par ailleurs ».

Concernant la recevabilité, elle adopte déjà une approche faisabilité sans même attendre la prochaine réforme. Prenant pour exemple une candidate tantôt formatrice, tantôt coach, elle confie « j'évalue la posture de la personne, du professionnel ». Est-ce qu'elle adopte une posture de sachant livrant des ressources, des méthodes aux personnes selon les objectifs pédagogiques précisés, ou est-ce qu'elle accompagne les personnes sans savoir d'avance où cela aboutira ? ». À partir de là, elle aide la candidate à trier les **expériences particulièrement en lien avec la certification** et à les présenter en conformité avec les **attentes du jury**.

En deux mots, elle joue un double rôle d'interface entre expérience du candidat et référentiel de certification d'une part et entre candidat et jury d'autre part. On comprend mieux alors pourquoi **l'accompagnement en VAE est fort recommandé** aux candidats !

Janvier 2023

L'enjeu de la certification dans le monde de la formation

Lors d'un échange organisé par Via compétences, treize membres du comité de pilotage ont fait part de leur point de vue sur l'expérimentation « vivez l'expérience de la VAE ! ». Ils partagent plusieurs constats et avancent plusieurs explications.

L'enjeu annoncé du projet, à savoir inciter les formateurs et les organismes de formation à considérer le dispositif VAE dans leurs pratiques ou leur organisation, est partagé par tous les interlocuteurs. Il apparaît tout à fait en phase avec la réforme du dispositif annoncée¹. C'est **l'enjeu d'obtenir une certification professionnelle** pour les candidats qui est le plus débattu. En effet, « (il) n'est pas un référentiel absolu » dans ce secteur d'autant que les formateurs déjà diplômés, n'ont (peut-être) pas trouvé suffisamment intéressant d'obtenir une double certification ». Ce constat soulève un paradoxe : la relativité de la certification perçue par ceux qui sont au cœur du système y menant (cf. formations certifiantes). De plus, cet enjeu apparaît différent **selon les statuts des candidats** : moyen d'évoluer voire de sécuriser le parcours professionnel pour les candidats salariés ; accélérateur du retour en emploi pour les demandeurs d'emploi, il présente moins d'intérêt une fois l'emploi retrouvé² ; moyen d'obtenir des marchés pour les indépendants, « conscients de la valeur ajoutée, de l'utilité qu'elle représente pour obtenir des missions (auprès de clients) ». Pour ces deux derniers statuts, considérant l'urgence pour eux d'obtenir une certification, la **durée du parcours** conditionne la poursuite ou l'abandon du parcours en VAE. Or, celle-ci a été plus longue que prévu pour plusieurs raisons : le temps d'attente avant d'intégrer une cohorte³ ; la mise en place de l'avis de faisabilité en plus de l'avis de recevabilité, comme décidé par le groupe expert ; la complexité de la gestion administrative. En effet, bien qu'un forfait de 3000€ pour tous ait été établi, il était diversement financé selon les statuts et diversement géré selon les prestataires. Enfin, les délais insuffisamment précisés et cadrés, associés aux *turn-over* des équipes de prestation ou du porteur du projet ont pu ralentir l'activité administrative. S'ajoute à ces **éléments, un contexte peu porteur** : « les organismes de formation devaient simultanément mettre en place la formation à distance à cause de la situation sanitaire due au COVID et s'adapter à la réforme de 2018 (et répondre) aux exigences de Qualiopi ». Enfin, le marché est considéré tendu⁴, sans compter une liste des certifications mouvante du fait de leur durée de vie plus éphémère au RNCP depuis 2018.

De ce fait, **le nombre de candidats en emploi** (salariés et agents publics) est plus faible que prévu⁵, ce qui pourrait remettre en question l'objectif de l'expérimentation (inciter à considérer la VAE dans les pratiques des formateurs et au sein de leur organisation). Ce constat pose, entre autres, la question du rôle informatif et incitatif des employeurs (ex : charge de travail des salariés non aménagée voire non aménageable). Bien que le taux d'abandon lors de l'étape embarquement soit plus fort qu'envisagé (6/9 demandeurs d'emploi, 4/11 indépendants et 16/30 salariés), il n'est pas surprenant car « embarquer ne signifie pas s'engager mais se questionner » sur sa situation, les conditions de réalisation etc.

À partir de ces remarques, se posent les questions de la considération de la VAE dans le monde de la formation continue, de la difficulté de mobiliser le dispositif VAE (que la prochaine réforme tentera

¹ Loi du 21 décembre 2022 publiée au JO du 22 décembre 2022.

² Voir carnet de [carnet de voyage](#) « octobre 2022

³ Exigence supprimée au printemps 2022

⁴ Difficulté de recruter des formateurs

⁵ Début janvier 2023 : 30/80 embarqués dont près de 50% ont abandonné

d'atténuer) et de l'organisation du parcours afin de le rendre rapide et possible pour les candidats. Tout en respectant leur propre rythme. Une véritable gageure !

Février 2023

Bientôt devant le jury

Delphine M. va bientôt « passer » devant un jury en VAE en vue d'obtenir la licence Formation d'Adultes au CNAM⁶. Pour autant, elle n'est pas encore soulagée mais plutôt emplie d'appréhension.

La rédaction du livret 2, « un document de 66 pages avec 120 pages d'annexes » est finalisé depuis peu, « non sans difficultés » précise Delphine M. : « **Sélectionner avec pertinence les expériences à faire valoir, à mettre en relief, a été ardu.** J'ai présenté, non seulement des expériences de formatrice auprès d'adultes, mais aussi mon expérience d'école à la maison pour mes 5 enfants. Elle m'a donné l'occasion de participer à des colloques, d'être citée dans des articles de sociologie ». Autre difficulté rencontrée : « raccorder, **mettre en lien ces expériences avec tel ou tel point du référentiel** de certification, sans se perdre ! C'est à dire arriver à traduire les activités menées en compétences. J'espère que ça ira ! ». Enfin, explique-t-elle, « ce livret ne peut pas s'apparenter à un mémoire, c'est un document d'un genre particulier car **il faut « dire je »**, adopter donc une posture particulière. Et puis, la mise en page et les annexes ont été ma bête noire ! ». Enfin, elle se demande si son niveau d'anglais sera jugé suffisant. Par ailleurs, elle confie, sans plus de précisions, que « **(cet) exercice m'a permis de clarifier un certain nombre de points** ».

Un parcours qui a été rendu possible **grâce à l'accompagnement** dont elle a bénéficié : « je me suis sentie valorisée et soutenue par mon accompagnatrice qui a eu à subir mon effondrement de fin de course. » Reste à ce stade à préparer le jury, dont elle ne connaît pas encore la date, à réaliser le support de la soutenance. Quels points particuliers leur présenter, ou approfondir ? Ce sera l'objet du prochain rendez-vous avec sa référente de parcours.

En perspective déjà, un nouveau projet de vie en parallèle de son activité professionnelle d'indépendante : animer des ateliers pour les habitants d'un village dans les monts du lyonnais, dans une logique d'éducation populaire. « Nous venons d'être retenus avec mon conjoint pour animer ce tiers lieu, qui se présentera comme un café-restaurant de village d'un nouveau genre. Je suis emballée ! »

« **Après 3h devant le jury, j'étais vidée, épuisée !** »

L'épreuve du jury, qui s'est déroulée avec succès fin décembre, a permis à Stéphanie C. de valider totalement le titre de conseiller en Insertion Professionnelle. Une expérience utile pour son évolution professionnelle : elle va prochainement devenir accompagnatrice en VAE dans sa structure actuelle.

L'étape Guidance a duré 3 mois en réalité, « tout en continuant de travailler » précise-t-elle, alors qu'elle avait obtenu son avis de recevabilité en février 2022. En effet, son « accompagnement a été perturbé à cause du changement de référent. Mais mon accompagnatrice a vite et bien repris le relais, elle a compris mes attentes, mon souhait de clore le parcours d'ici la fin de l'année 2022. On a alors fonctionné uniquement en entretiens individuels, réguliers. Je faisais en sorte de rédiger entre temps. On s'est bien coordonnées, **elle m'a bien guidé et encouragé, rien à dire ! J'étais prête le jour J** pour passer devant

⁶ Appelée aussi licence « sciences humaines et sociales mention sciences sociales parcours Formation et travail »

le jury, même si la préparation à l'oral a été un peu limitée. Du coup, j'ai compensé en allant consulter un forum. J'aurais bien aimé me confronter avec d'autres candidats, ça aurait fait du bien, mais ça n'a pas pu se faire. J'ai quand même pu échanger avec une collègue, elle aussi en VAE ».

Le jury était composé de deux intervenants professionnels, dont un avait fait une VAE. Leur **attitude était bienveillante**, sans questions -piège, ils m'ont mis à l'aise. Ils voulaient (juste) se rendre compte à quelle professionnelle ils avaient à faire. Ils m'ont posé des questions précises, m'indiquant qu'ils connaissaient bien le métier mais aussi le territoire d'intervention. Par exemple : comment j'avais mis en place telles choses, avec quelle réussite. Beaucoup de questions portaient sur les écrits produits qu'ils avaient lus avec attention visiblement.

J'ai connu le résultat le soir même par un coup de fil à 19h. Mais j'étais encore plus rassurée ensuite par le courrier ! En effet, **j'avais un doute concernant un des trois modules** (blocs de compétences. Je n'avais pas bien réussi la mise en situation, jouée avec un comédien et qui dure une demi-heure après avoir été préparée 20mins. J'avais été déstabilisée. Mais j'ai réussi à l'analyser, à me défendre. Puis, après la pause, j'ai exposé / expliqué pendant 20 mins comment j'accompagnais les personnes individuellement et en atelier collectif, le propos était assez général. Ils ont apprécié le support PPT. Puis, on a échangé une demi-heure. Le dernier quart d'heure était un échange à bâtons rompus sur mes réussites, les expériences dont j'étais fière, mes limites aussi, comment j'avais vécu le parcours en VAE...Après 3h devant le jury, j'étais vidée, épuisée.

Depuis, elle se sent « légitime, ça m'a donné la sensation d'être à ma place, je fais partie du clan des conseillers en insertion, je suis confortée, valorisée, plus confiante. Je me suis rendu compte que ça allait, je n'étais pas à côté ». A la suite de cette expérience, **elle va devenir accompagnatrice en VAE** dans sa structure actuelle, qui élargit son offre de service vers d'autres certifications. Une formation de 3 jours est mise en place en interne sous peu.

Stéphanie C. relève **les trois conditions qui ont permis de mener à bien son parcours en VAE** : une expérience de près de 5ans « qui permet d'avoir suffisamment de recul » ; le temps disponible, « c'est un gros investissement car il faut valider sous 1 an, sinon redemander la recevabilité » (elle rédigeait tous les vendredis après-midi sur son temps de travail mais aussi le WE) ; un entourage aidant qu'il soit professionnel (sa manager était prête à alléger sa charge de travail) ou personnel (son conjoint l'a soutenu et relu ses écrits). Au début du parcours en VAE, on ne sait pas trop où on met les pieds. Le fait d'écrire, ça peut faire peur car **ce n'est pas évident d'expliquer ce qu'on fait tous les jours**, ça demande énormément de développer, de contextualiser, de préciser chaque étape. Ce n'est pas simple ! »

Mars 2023

La VAE, outil de transition professionnelle.

Pour Antonio M., engagé dans le projet collectif de VAE pour les acteurs de la formation, la VAE qu'il a mobilisée à diverses reprises, « est une superbe invention bien qu'elle demande du travail. Elle est bien adaptée à la vie professionnelle car elle permet de continuer de travailler ». Mais sans l'accompagnement, point de salut nous explique-t-il.

Antonio M. exerce le métier de formateur depuis 3 ans dans le cadre d'un détachement de la fonction publique, où il était responsable du service jeunesse dans une commune. Ce métier correspond à sa personnalité, dit-il. Mais il a besoin d'une certification, à savoir le titre professionnel de formateur d'adultes, qui lui permettra non seulement de se sentir crédible et légitime pour répondre à des appels d'offres, mais lui permettra aussi de résoudre son malaise, qu'il nomme syndrome de l'imposteur. De

plus, il anticipe de futures exigences réglementaires car, selon ses sources, « les indépendants mobilisés par des organismes de formation certifiés Qualiopi devront eux aussi être certifiés Qualiopi ».

D'ici 5 ou 10 ans, il compte non seulement étoffer son offre de formation mais aussi « aller plus loin, au stade au-dessus, celui de l'ingénierie de formation ». Cette évolution pourrait le conduire à devenir salarié dans un organisme de formation, à temps partiel éventuellement, afin de bénéficier de financement par Transition Pro pour une formation ou un troisième parcours en VAE. En effet, il a obtenu en 2005 une licence en combinant VAE et formation suite à validation partielle.

À l'entendre, **son parcours en VAE est rendu possible par la qualité de l'accompagnement** dont il bénéficie, qu'il qualifie de « stimulant et encourageant, plein de bons conseils. Mon accompagnatrice me bouge et me permet de ne pas me laisser déborder en me fixant des dates de rendez-vous. Echanger avec elle me donne l'occasion de me projeter, de réfléchir sur mon parcours métier, de me remettre en question par rapport au travail fait. D'ores et déjà, j'applique certains **conseils**. Par exemple, mettre en place des *feed backs* réguliers ». Autre vertu de l'accompagnement, l'encouragement, le **soutien psychologique** car on peut se sentir seul face à sa page et perdre le moral. Au début, cela me semblait une montagne à gravir, je n'étais pas sûr d'y arriver. Au fil du temps et des échanges avec ma référente et grâce aux conseils et outils qu'elle m'a proposés, cette montagne s'est transformée en colline... Qu'il faut toujours gravir... Mais les objectifs sont devenus atteignables. J'ai gagné en confiance car j'ai mieux compris les attendus, j'ai pu analyser mes connaissances, décrypter, ramener à quelque chose de pratique et me dire « ça je le fais ! ». Parfois c'est simplement une question de vocabulaire. Je dois exprimer mon vécu avec les bons mots, par exemple, exprimer des objectifs pédagogiques au moyen de la taxonomie de Bloom. J'utilise des concepts sans le savoir ! ».

Il précise : « à l'issue du premier rendez-vous, j'avais bien décrypté la démarche, étape par étape. Je me suis dit que j'étais au bon endroit, que le titre professionnel de formateur Adultes correspondait bien à mon expérience, à ce que je voulais. Les rendez-vous ultérieurs en visio ont toujours été reboostants pour moi, m'ont mis du baume au cœur. A chaque fois, j'appréhendais, c'était un moment sanction en quelque sorte, mais finalement très satisfaisant et encourageant. Ces différents temps n'étaient pas trop espacés, ce qui a évité de me démotiver, de **garder une ligne de mire**. Sans ces moments, en toute sincérité, je n'aurais pas produit des éléments aussi qualitatifs, j'aurais été hors sujet, je me serais démotivé. »

Sur le point de déposer son livret 2, il va s'exercer prochainement au passage devant jury lors d'une journée de rassemblement avec les autres candidats. L'occasion unique pour lui de rencontrer des pairs et d'échanger avec eux, car, jusque-là, son planning ne lui a pas permis de participer aux réunions collectives, pourtant annoncées de longue date.

La VAE, bénéfique à plus d'un titre.

Elle donne l'occasion non seulement de faire le point mais aussi de se projeter. Stéphane R. est sur le point de conclure son parcours en VAE visant le titre de responsable de dispositifs de formation. Ce titre lui permettra de sécuriser son parcours, « de faire en sorte de pouvoir rebondir si souci ».

Responsable d'un organisme de formation, il explique que « c'est compliqué, la situation n'est pas stable, pas pérenne pour un organisme de formation. Il faut faire face à la concurrence, décrocher des projets, des appels offres, se conformer au cadre réglementaire » (cf. Qualiopi) ». Et puis, la durée de vie au travail s'allongeant, il pressent avoir besoin d'intégrer une autre structure que la sienne à un moment donné.

Pour lui, cette expérience de VAE est très positive : c'est « un exercice, une démarche très intéressante et très bénéfique car elle m'a permis de **me poser et d'étudier comment je travaille**, de réfléchir sur le processus de pensée qui a permis d'en arriver là. Il faut entrer dans les détails. J'ai mis, **trouvé des mots**

sur ce que je fais naturellement. En faisant une VAE, on se rend compte des étapes de la vie, des déclencheurs ».

Il poursuit « c'est (aussi) une manière de se projeter, par exemple sur les outils à mettre en place à l'avenir. Ça va me permettre de faire évoluer mes pratiques, c'est un changement complet, je rentrais dans une routine ! Franchement, il y a un avant et un après ! ». De fait, l'impact sur ses pratiques de formateur est indéniable : « J'ai repris et réadapté des grilles d'évaluation, changer ma façon de travailler. Je reteste mes cours, je réfléchis plus intensément avant d'agir. Je pense, j'imagine, d'autres diplômes par la suite, axés sur la conception et les méthodes pédagogiques. C'est un autre monde, à côté de ce que je fais ! »

Dans ces conditions, et malgré la difficulté de trouver du temps, la VAE lui apparaît « indispensable pour comprendre ce qui a été vécu, les incidences et les répercussions ! Les bénéfiques en tant que candidat mais aussi directeur d'une structure, en termes de productivité, de qualité, de capitalisation sont évidents ! Il faudrait consacrer du temps à la VAE comme pour la formation ». Désormais fervent promoteur de la VAE, il annonce « je travaille avec des prestataires et bientôt deux salariés. Je les inciterai à faire une VAE ! »

Avril 2023

La VAE, vue par les employeurs.

Dominique G, à la tête d'un organisme de formation, est convaincu de l'intérêt de la VAE. Il détaille les multiples intérêts de ce dispositif qu'il connaît bien.

« Tout a commencé à la réception d'un courriel signé Via compétences et AKTO, proposant cette initiative que je trouve intelligente, **non seulement parce qu'elle propose une prise en charge financière mais aussi parce qu'elle propose aux salariés de valoriser leurs** compétences. J'ai donc participé à la webconférence et incité deux formatrices à s'engager. L'une d'entre elle a décliné car elle quittait la France tandis qu'une autre a été intéressée. Je la connais depuis longtemps, elle est une de nos meilleures formatrices en langue. Elle détient déjà un master mais pas encore un diplôme en lien avec la formation. Je me suis dit que c'était un bon moyen pour elle d'en obtenir un et de valoriser son CV ».

Le projet présente aussi d'autres intérêts pour cet employeur, à savoir « répondre aux exigences de la loi, car le code du travail exige de former les salariés et de maintenir leurs compétences. » En effet explique-t-il, « on ne trouvait pas d'offre de formation correspondant à nos besoins d'organisme de formation en langues ». En fait, poursuit-il, la formation des formateurs de notre organisme se réalise plutôt à travers des partages d'expériences entre professionnels, ou des séances de coaching par la responsable pédagogique ».

Enfin, convaincu de l'intérêt de l'approche VAE **car « j'ai été moi-même accompagnateur VAE** dans le domaine de la gestion de projets. Je trouve que ce dispositif permet à la personne de découvrir/ prendre conscience des compétences dont elle fait preuve de manière instinctive et imprécise, et de les formaliser. A travers ce cursus, elle découvre aussi des choses utiles pour ses activités, qu'elle ne connaît peut-être pas, c'est normal. C'est une approche que j'ai connue et que je trouve très utile, efficace, très positive, vaste et complète, et qui se réalise sur une période assez longue ».

Aussi recommande-t'il **chaudemment à d'autres employeurs d'avoir recours à la VAE pour former leurs salariés.**

« Evidemment, tout dépend aussi de la qualité du diplôme visé et de la qualité de l'accompagnateur. Sur le principe, c'est quelque chose de très bien ! ». Pour autant, « la VAE n'est pas dans mes radars de préoccupation car nos formations ne sont pas particulièrement en lien avec des certifications. Je suis en veille sur plein d'autres sujets tels le reste à charge du CPF, la signature électronique. On a plein d'obligations au-dessus de nos têtes ! ».

« La VAE, ça fait du bien ! »

Loïc H., candidat du parcours en VAE sur le point de recevoir la notification du jury, pour le titre professionnel de conseiller en insertion fait part de cette expérience.

Incité par son employeur à s'engager dans le parcours, il accepte mais sans grande conviction car il avait connu une mauvaise expérience de projet en VAE collective. Sa motivation s'est renforcée au fil du temps au point qu'il considère cette expérience comme « riche et intéressante. Elle m'a permis de voir le dispositif de l'intérieur, d'appuyer sur certaines exigences, ça enrichit. C'est **un travail sur soi qui m'a été utile** ».

Il confie que « même si la VAE c'est compliqué, question organisation, ça fait du bien, parce que ça permet de se documenter sur le travail, de rechercher des infos, de se replonger dans plein de choses ! ». Le dernier mois a été un moment d'intense travail, « je ne m'attendais pas à ce que la VAE me prenne autant de temps ! Je travaillais tous les soirs car aucune dispo au travail ». Il confie avoir connu des moments de doute car c'est « difficile de lier activités et compétences, d'autant que le référentiel est un peu figé. On se demande si l'activité rentre bien dans le cadre. Et puis oui ! ».

Il relève quelques points d'amélioration : la mise en place trop longue, il aurait aimé avancer plus rapidement ; les échanges entre pairs impossibles car il était le seul de son groupe à viser le titre professionnel conseiller en insertion ; la modalité distancielle, il aurait aimé quelques échanges de vive voix pour se sentir moins seul ; il a fort apprécié la disponibilité et la réactivité de sa référente parcours, toujours bienveillante.

« **Cette certification va surtout me permettre de sécuriser mon parcours** » dit-il, « et pourquoi pas de venir à la rescousse d'une collègue, accompagnatrice en VAE, si besoin ». S'il avait une recommandation à faire à de futurs candidats, ce serait de prendre le temps d'enrichir son expérience avant d'entamer une VAE.

Mai 2023

Les trésors cachés de la VAE

L'intérêt de faire une VAE ne se limite pas à obtenir une certification confient les 27 candidats interrogés régulièrement depuis mi 2022 (41 entretiens).

Le parcours en VAE, qui vise une certification professionnelle, gage de légitimité, crédibilité et clé d'accès à l'emploi présente bien d'autres intérêts, peut être insuffisamment connus.

Tout d'abord, la démarche VAE permet de « de se mettre au clair » car elle nécessite de « se poser et de réfléchir ». **Prendre conscience de ses compétences**, à travers la demande de recevabilité notamment, permet aussi de repérer celles qui restent à acquérir éventuellement. Cet exercice « chronophage mais bien utile permet (aussi) de se mettre dans le bain et de confirmer son engagement », confie une candidate.

Par ailleurs, toujours d'après les candidats, cette démarche donne l'occasion de **renforcer son professionnalisme** sur trois points notamment : sa posture, « cette expérience a modifié mes manières de faire, c'est à dire d'appréhender les stagiaires. Je suis attentive aux moindres difficultés rencontrées » explique une candidate ; sa méthode, devenue plus rigoureuse, qui permet de structurer ses écrits et, ce faisant, sa pensée, « je suis de plus en plus consciente de l'intérêt, de l'importance d'être carrée » dit l'un, ce qui est fort utile pour « présenter les missions réalisées à de futurs clients » précise un autre ; son vocabulaire plus précis et professionnel. « Mettre des mots sur des actes » donne l'occasion de découvrir

des notions et concepts inconnus jusqu'alors bien que mobilisés. Révélation fort valorisante confie plusieurs d'entre eux.

De plus, elle **ouvre des perspectives**, comme si faire le point sur l'existant permettait d'envisager l'avenir. Pour preuve les témoignages de plusieurs candidats : « c'est l'occasion de me projeter, de réfléchir sur mon parcours métier, de me remettre en question par rapport au travail fait... », « ça va me permettre de faire évoluer mes pratiques, c'est un changement complet, je rentrais dans une routine ! Franchement, il y a un avant et un après ! », « C'est quasi un bilan de compétences ! ».

Enfin, vivre la VAE de l'intérieur permet de faire évoluer son point de vue sur la VAE. Finalement, quelle que soit son issue, la VAE se présente comme un **exercice de réflexion sur soi salubre**, comme en témoignent plusieurs candidats : « (c'est) valorisant de voir ses activités de l'extérieur. Ça m'a permis de constater l'évolution de ce que je fais, ce que je pratique. J'ai été agréablement surprise par l'exercice ».

Juin 2023

Avant de s'engager dans un parcours VAE ...

Onze candidats sont passés devant le jury à mi-juin, obtenant pour neuf d'entre eux une validation totale. Forts de cette expérience, ils peuvent avancer quelques recommandations.

Non seulement heureux voire fiers de ce nouveau diplôme qui va sécuriser leur activité professionnelle, plusieurs candidats confient aussi être **rassurés sur leurs compétences** : « je n'étais pas à côté. Ça m'a donné la sensation d'être à ma place », « m'assurer d'être dans la bonne direction », « (ça) a renforcé mon assurance / ma confiance en moi, dans mon expertise ».

Pour eux, le parcours en VAE s'est conclu par le passage devant le jury, un moment crucial dont on se souvient, comme évoqué par Isabelle M. : « en première partie j'ai mal équilibré le temps de paroles entre les deux CCP (certificat de compétence professionnelle), c'était compliqué. En revanche, l'entretien technique s'est bien déroulé, un des meilleurs moments de mon parcours en VAE ».

Certains candidats font part de moments de doute voire de découragement, des moments de stress (mauvaise sauvegarde des écrits, dossier parvenu au jury in extremis...) ou encore des moments de joie, quand ils ont obtenu le diplôme ;

Tous, à quelques rares exceptions, confient **l'importance de l'accompagnement** qu'ils jugent indispensable à bien des égards : il donne un cadre, des conseils experts précieux et un appui psychologique. De même, presque tous, soulignent la charge de travail induite par le parcours VAE, plus importante que prévue et réalisée très souvent sur leur temps privé.

L'expérience vécue en VAE leur permet d'avancer quelques recommandations pour de futurs candidats en VAE :

- Avoir une **expérience de plusieurs années**, « prendre le temps d'enrichir son expérience avant d'entamer une VAE » afin « d'avoir suffisamment de recul » ;
- Se libérer du temps, **s'organiser**. Pour une candidate, le parcours VAE devient une occasion de tester ses capacités organisationnelles.
- Être à l'aise avec **l'écrit** (« mais comment font les gens qui ne sont pas à l'aise avec l'écrit ? » se demande une candidate).
- Accepter de **se remettre en cause**, « un travail sur soi intéressant et bien utile » pour plusieurs candidats, bien que peu familier « ce n'est pas évident d'expliquer ce qu'on fait tous les jours, ça demande énormément de développer, de contextualiser, de préciser chaque étape...Ce n'est pas simple ! ».

Si cet exercice permet de « regarder autrement son travail », de « continuer à faire mais sans doute avec plus de justesse et de précision », « d'adopter un regard critique sur ses pratiques », il présente aussi des risques souligne une candidate car « cette prise de recul peut un peu chambouler ».

Enfin, pour certains candidats, **l'entourage** tant professionnel que personnel joue un rôle de soutien fort positif s'il est bienveillant. **Sur cet aspect, les employeurs ont sans doute un rôle à jouer.**

Décisions et réflexions du comité de pilotage

Le comité de pilotage du projet, instance de gouvernance du projet réuni fin avril, a décidé avec le commanditaire à savoir la DREETS⁷, de **reporter la date de fin du projet à fin 2023 au lieu de mi-2023** afin de permettre aux candidats soit de se présenter devant le jury après le 30 juin, soit de réaliser des actions complémentaires en cas de validation partielle.

Outre cette décision, le comité de pilotage a décidé d'organiser un **évènement** le 29 juin intitulé « **Retour d'expérience de la VAE par les acteurs de la formation et du développement des compétences : quels effets sur leurs pratiques ?** ». En effet, ce projet de VAE collective adressé aux acteurs de la compétence de la région Auvergne-Rhône Alpes s'est mis en place dans l'objectif de leur permettre de **tester / éprouver ce dispositif pour eux mêmes afin d'en être prescripteurs par la suite**. Comment parleront ils désormais de la VAE ? La recommanderont-ils ? Et , si oui, à qui et comment ? Inciteront-ils leurs collègues ou leurs stagiaires à mobiliser ce dispositif dans le cadre d'un parcours vers la certification ? Dans ce cas, quels arguments développeront-ils ? Partageront-ils avec eux les divers intérêts qu'ils y ont trouvés ? Quelles recommandations et mises en garde communiqueront-ils ? Dans quelle mesure et sous quelles conditions l'offre de service des organismes de formation pourrait s'enrichir avec ce dispositif, qu'une prochaine réforme devrait rendre encore plus accessible ? Toutes ces questions, déjà abordées avec les candidats lors d'entretiens personnalisés, seront débattues lors d'ateliers collectifs en juin. Les réponses seront restituées voire discutées lors de l'évènement du 29 juin.

Le projet poursuit aussi deux autres objectifs , à savoir l'établissement d'états des lieux portant sur une cartographie des compétences des candidats à travers les grilles d'autopositionnement et un panorama des certifications en formation proposées dans la région. Faute d'effectifs suffisants pour le premier ou de découpage des certifications en blocs de compétences pour le second, leur élaboration ont vite rencontré leurs limites.

Le comité de pilotage s'est aussi penché sur la question du nombre de candidats engagés (38% des prévisions concernant les salariés) et du nombre d'abandons, concentrés lors de l'étape embarquement (50% des candidats engagés). Les entretiens avec les candidats permettent d'identifier plusieurs facteurs , d'ordre contextuel ou personnel, notamment :

- Les relais d'information auprès des candidats, varient selon les statuts : ils doivent être favorables à leur engagement. La plupart des employeurs par exemple ont saisi ce projet comme une opportunité RH.
- Le double avis des certificateurs : mis en palce pour choisir la certification la plus adéquate avec son expérience, il a allongé la durée de l'étape embaquiemment et donc du parcours. La durée du parcours : elle est apparue trop longue à certains candidats, au point d'émousser leur motivation, ou au contraire leur laissant le temps de la réflexion.
- L'accompagnement : organisé dès l'engagement, pour faciliter le choix de la certification et préciser les attendus, il apparait absolument indispensable à la plupart des candidats lors de l'élaboration du dossier une fois la recevabilité obtenue et en vue du passage devant jury.

⁷ Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités

- La liste des certifications : elle n'a pas convenu à tous les candidats engagés. Certains ont poursuivi leur parcours VAE mais hors ce projet. Par ailleurs, elle a évolué au fil du temps et des renouvellements au RNCP.
- L'engagement dans un parcours VAE : ils ne ne va pas de soi considérant l'enjeu d'obtenir une certification au regard des efforts à consentir, des avantages à en tirer et du temps disponible mais aussi de la richesse de l'expérience au regard du référentiel de certification.

Au final, on peut avancer que **l'étape d'embarquement ne vaut pas engagement dans un parcours VAE mais questionnement par la personne sur son intérêt dans sa situation du moment**. Confrontés à la réalité, les candidats ont choisi de poursuivre leur parcours une fois la recevabilité obtenue, en connaissance de cause, après avoir pesé le pour et le contre, ce qui explique le **faible taux d'abandon lors de l'étape Guidance**, située post recevabilité (dans ce dernier cas, il s'agissait d'un retour à l'emploi, hors domaine de la formation). Ce constat permet de souligner que le budget a ainsi été optimisé puisque le coût de la prestation post recevabilité est cinq fois supérieur à celui de l'accompagnement ante recevabilité.

« Après une validation partielle, ça vaut le coup de continuer »

Suite à une validation partielle au titre de formateur professionnel d'adultes, un candidat témoigne. « A l'issue du jury, je m'attendais à une validation partielle car j'avais le sentiment qu'il manquait quelque chose, sans doute l'expérience d'un accompagnement individuel ».

« Le passage devant jury a été contrasté en termes d'émotions. C'est un exercice costaud qui demande beaucoup d'énergie ! L'issue, à savoir la validation partielle, a été un peu frustrante vu le travail et l'investissement fournis et considérant qu'on a plein d'autres choses à faire en parallèle. J'ai le sentiment aussi que les attentes de mon jury concernaient non seulement la formation mais aussi l'ingénierie pédagogique ou de formation, ce qui a été déstabilisant. Ceci dit, le jury a été bienveillant, il m'a apporté de précieux conseils.

J'aurais apprécié avoir un temps d'échange/ un debrief avec un membre du jury autour des points d'amélioration, savoir sur quels points précisément axer l'action complémentaire. Au final, **cette expérience de validation partielle va être formatrice**. Je comprendrai mieux les stagiaires qui rencontreront cette situation ».

Une fois la colère et la déception passées, il confie mieux comprendre les **enjeux de ce titre professionnel**, qui est générique et peut amener à réaliser d'autres missions que celles qu'il propose pour le moment. Aussi a-t-il l'intention de répondre à la **prescription du jury**, à savoir une immersion au sein d'un établissement de formation.

Juillet 2023

Un projet collectif VAE qui se présente comme une opportunité.

L'évènement organisé le 29 juin par Via compétences au sujet du projet collectif VAE pour les acteurs du développement des compétences, réalisé dans le cadre du PIC (Plan d'Investissement dans les Compétences), portait sur l'intérêt de valoriser le dispositif, notamment auprès de formateurs, en leur faisant éprouver l'expérience de la VAE.

En effet, explique Patricia DI STEFANO, responsable du département compétences et qualifications à la DREETS « les formateurs sont au cœur des dispositifs, tel que la VAE, qui s'adressent aux personnes les plus éloignées de l'emploi. Si on veut répondre aux besoins de formation de ces derniers, il faut construire

avec eux des parcours individualisés, ce qui nécessite de bien connaître les intérêts et limites de chacun d'eux. Dans ces conditions, **quoi de mieux que de tester par soi-même et pour soi-même la VAE ?** ».

Des propos qui résonnent bien avec les témoignages des candidats et employeur. Les uns confient avoir non seulement saisi l'opportunité d'obtenir une certification, gage de sécurisation de leur parcours, mais aussi de **se professionnaliser** en adoptant une démarche plus réflexive, plus rigoureuse et un vocabulaire plus précis. Par ailleurs, pour l'employeur c'est aussi une bonne occasion de valoriser les compétences acquises des salariés, ce faisant de **conforter l'offre de formation** voire de la développer en termes d'accompagnement individualisé.

Pour les accompagnateurs appelés ici « référents de parcours », comme pour le porteur de projet, il a fallu faire preuve d'adaptabilité au fil du temps pour contourner les difficultés d'un projet pluriannuel. Pour Christelle MASSON, cheffe du projet et directrice de Via compétences, l'expérimentation a permis d'identifier 5 points de vigilance pour l'avenir, dont l'importance de **soutenir la motivation des candidats** et de maintenir un accompagnement de qualité non seulement en vue du passage devant jury, mais aussi pour aider au choix de la certification à viser.

Les représentants des OPCO AFDAS, UNIFORMATION et AKTO ont confirmé leur intérêt pour la VAE, qui reconnaît les compétences acquises au travail, facilite les transitions / évolutions professionnelles et participe à l'attractivité de l'emploi lors de recrutement. Néanmoins, souligne l'un d'eux, « il y a intérêt pour tous à concevoir un tel dispositif avec simplicité et à envisager de le sophistiquer ensuite si besoin. »